

<https://www.rpvconseil.com/spip.php?article1079>



Le plafond de la sécurité sociale augmentera de 2 % au 1er janvier 2026

- Sur le web - Flux rss en copie -



Date de mise en ligne : mardi 21 octobre 2025

Le plafond annuel de la sécurité sociale sera fixé à 48 060 € au 1er janvier 2026. Le plafond mensuel s'établira donc à 4 005 €, soit une augmentation de 2,0 % par rapport au niveau de 2025.